

Club Montmartre : la dérive de trop

Quand on ferme les yeux, il ne faut pas s'étonner de la chute

Depuis des années, Force Ouvrière alerte sur la gestion catastrophique du Club Montmartre.

Plutôt que d'entendre nos revendications — fondées sur le respect du droit, la transparence sociale et les obligations légales — la direction a préféré mettre en place un syndicat maison, accompagnant docilement les décisions de l'entreprise, peu regardant sur ses obligations... et surtout, bien silencieux face aux dérives.

Et pour faire taire les voix qui dérangent, FO a été méthodiquement ciblé :

- ◆ 8 procédures de licenciement à l'encontre de nos représentants,
- ◆ 10 démissions contraintes d'élus FO,
- ◆ 4 sanctions disciplinaires injustifiées,
- ◆ Le tout dans le seul but de faire disparaître toute opposition syndicale réelle.

Aujourd'hui, le Club Montmartre est frappé par une fermeture administrative inédite.

Et c'est le fils même de la propriétaire, cadre dirigeant de l'établissement, qui se retrouve **mis en examen après de graves manquements aux règles internes**.

Voilà où mènent les petits arrangements, le refus d'écouter, l'éviction systématique de celles et ceux qui refusaient de se taire, et la complaisance envers l'illégalité.

Force Ouvrière l'affirme clairement :

Quand on s'assoit sur le droit et les règles, le coupable n'est jamais celui qui s'y oppose, mais bien celui qui insiste dans la mauvaise direction... et celui qui cautionne par son silence.

Paris, le 13 juin 2025

